



Avis de Course Championnat automne départemental OPTIMIST D1-D2  
benjamins-minimes-cadets à Loguivy de la mer

**DIMANCHE 6 NOVEMBRE 2016**

## **AVIS DE COURSE**

**LIEU : Loguivy Canot Club section voiles jeunes**

Plage du Roch'IR

22620 LOGUIVY DE LA MER

Email : [loguivycanotclub@gmail.com](mailto:loguivycanotclub@gmail.com)



**1. REGLES** La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2013-2016*,
- 1.2. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées en annexe,
- 1.3. Les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
- 1.4. Le règlement sportif départemental.
- 1.5. Le présent avis de course, les instructions de course et les annexes et les éventuels avenants,

### **2. PUBLICITE**

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### **3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

- 3.1. La régata est une régata de la classe Optimist en solitaire
- 3.2. Sont admis les coureurs de la classe Optimist benjamins-minimes-cadets des clubs des Côtes d'Armor
- 3.3. Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale.Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

#### **4. DROITS A PAYER**

Les droits requis sont les suivants : 5 euros.

#### **5. PROGRAMME**

**Confirmation d'inscription : 9h à 11h**

**Briefing Entraîneurs : 10h15 ( Les entraîneurs pourront ensuite faire un briefing avec leurs équipes)**

**1<sup>er</sup> signal d'avertissement : 11h30**

#### **6. INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées selon la Prescription Fédérale.

#### **7. LES PARCOURS :**

Parcours construits consultables à l'affichage au local de Roch'ir

#### **9. CLASSEMENT**

Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de **1**.

#### **10. COMMUNICATION RADIO**

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

#### **11. PRIX**

Des prix seront distribués aux premiers du classement. La première féminine sera récompensée.

#### **12. DECHARGE DE RESPONSABILITE**

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

#### **13. ASSURANCE**

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

#### **14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter  
[loguivycanotclub@gmail.com](mailto:loguivycanotclub@gmail.com)

**Informations disponibles sur le site : [loguivycanotclub.com](http://loguivycanotclub.com)**



**Direct Minibus ...**  
Location & vente en direct